

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 396 Décisions concernant les Services Etat

n° 396

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 avril 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois à passer à Mary-sur-Marne (Seine-et-Marne) est accordé à M. Dauber (Marcel), Payeur de 2e classe. 4e échelon des Trésoreries de la France d'Outre-Mer en service à Djibouti. M. Dauber (Marcel), classé au groupe II, indice 360, voyagera accompagné de sa famille composée: de son épouse et de sa fille née le 28 mai 1956, par voie maritime à compter du 24 avril 1960, date à laquelle il aura accompli un séjour administratif de 2 ans, 4 mois et 9 jours dans le Territoire. Les frais de voyage et de transport sont imputables au Budget de l'Etat (Ministère des Finances).